

République Française

Département de Savoie

Commune de MOTZ

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 février 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le vendredi 03 février 2023 à 19hs30 salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Olivier Morelle, Monsieur Roland Remondat, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez,

Etaient absents excusés : Monsieur Vincent Laloy (pouvoir à Madame Marie-Thérèse Dejeu)
Madame Zoé Buckley (pouvoir à Monsieur Roland Remondat)

Quorum : 5

Convocation : 28 janvier 2023

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 06 janvier 2023

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 janvier 2023

Personnel communal

Par message du 22 octobre 2022 les services préfectoraux nous informent qu'un suivi de l'adoption d'un règlement du temps de travail dans les collectivités leur est imposé par leurs ministères de tutelle, et nous demande donc si le conseil municipal a délibéré en ce sens.

Or, comme beaucoup de communes de Savoie, aucune délibération ne détermine l'organisation du temps de travail sur la commune de Motz.

Monsieur le maire présente donc au conseil municipal les projets de délibérations concernant :

- l'organisation du temps de travail
- la mise en place de la journée de solidarité

Ces projets ont reçu l'avis du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

- Organisation du temps de travail :

✓ Durée du travail :

La durée légale annuelle de travail effectif est de 1 607 heures, incluant la journée de solidarité de 7 heures.
La durée du travail d'un emploi à temps complet est fixée à 35 heures.

✓ Temps de travail effectif :

Le temps exclu du temps de travail effectif comprend notamment :

- la pause méridienne, d'une durée d'une heure minimum au cours de laquelle l'agent peut vaquer librement à ses occupations ;
- le temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail désigné comme tel par l'employeur ;
- les périodes d'astreinte.

- Garanties minimales du temps de travail

La réglementation en vigueur prévoit que les agents devront respecter les garanties minimales du temps de travail suivantes :

- ✓ la durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48 heures au cours d'une même semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives
- ✓ le repos hebdomadaire entre deux semaines de travail et comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à 35 heures
- ✓ les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de 11 heures
- ✓ la durée quotidienne du travail ne peut excéder 10 heures
- ✓ l'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 12 heures y compris temps de pause et repas
- ✓ aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de 20 minutes. Ce temps de pause réglementaire est considéré comme du travail effectif et doit donc être rémunéré
- ✓ le travail de nuit comprend la période comprise entre 22 heures et 5 heures
- ✓ un agent ne peut effectuer plus de 25 heures supplémentaires par mois. Pour les agents à temps non complet, ce contingent de 25 heures mensuelles est à décompter à partir du seuil de 35 heures hebdomadaires, les heures réalisées en-deçà étant des heures complémentaires

- Cycles de travail

Le cycle de travail est la période de référence de l'organisation du temps de travail.

Le cycle de travail des agents est organisé de manière hebdomadaire.

Les agents devront organiser leurs horaires de travail à l'intérieur des cycles, en accord avec leur responsable hiérarchique direct.

Les plages minimums de travail sont arrêtées comme suit :

- matin : 8h00 à 12h00
- après-midi : 13h30 à 16h30

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet concernant l'organisation du temps de travail.

- Mise en place de la journée de solidarité

Le Maire, compte tenu du cycle de travail des agents ainsi que des nécessités de service, propose d'instaurer cette journée de solidarité selon la modalité suivante :

- par toute autre modalité permettant le travail de 7 heures (proratées selon le temps de travail pour les agents à temps non complet) précédemment non travaillées, à l'exclusion d'une réduction des jours de congé annuel et notamment par 7 heures supplémentaires ou complémentaires (proratées selon le temps de travail pour les agents à temps non complet) ponctuelles au cours de l'année.
La réalisation de ces heures fera l'objet d'un suivi déclaratif.

Il est possible de fractionner les 7 heures travaillées en demi-journées ou en heures, et d'adopter des solutions différenciées pour des agents placés dans des situations différentes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet de mise en place de la journée de solidarité.

Reconduction de la convention de partenariat avec Savoie-Biblio

La bibliothèque municipale bénéficie gratuitement des services de Savoie-Biblio.

Savoie-biblio propose son appui aux communes et établissements publics intercommunaux des Pays de Savoie pour la création et le fonctionnement de bibliothèques sur leurs territoires. Plus largement, ce service a pour mission de structurer un véritable réseau de lecture publique de qualité sur les territoires savoyards, accessible à l'ensemble de la population. Il œuvre au développement de la lecture et des pratiques culturelles en Pays de Savoie en lien avec les services départementaux, les institutions et associations éducatives, culturelles et sociales, les professionnels du livre, la Région et l'Etat. Il instruit les subventions du Conseil Savoie Mont Blanc dans le domaine de la lecture (aides au développement de la lecture publique ; aide aux actions culturelles autour de la lecture publique).

Sur notre commune, Savoie Biblio a notamment participé au financement du spectacle tout public qui s'est tenu dans la salle de la Mairie le 22 octobre 2022.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce partenariat, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention pour la période 2022-2027.

Emprunt Agence France Locale : garantie à première demande

Depuis la souscription des emprunts réalisés pour les travaux de construction des hébergements touristiques, la commune est devenue actionnaire de l'Agence France Locale.

Afin de lever des fonds aux meilleures conditions possibles, permettant ainsi aux emprunteurs (collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale) d'en bénéficier, l'Agence France Locale a besoin de bénéficier de la garantie de ses adhérents.

Comme chaque année, il est demandé à tous les adhérents de bien vouloir accorder à l'Agence France Locale sa garantie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder sa garantie.

Questions diverses :

- Devis piste de débardage pour l'affouage

Le conseil municipal valide le devis de l'Office National des Forêts pour la création d'une piste et reprise des accès pour l'affouage, pour un montant de 4 063.82 € H.T.

- Signalisation ViaRhôna

Le conseil municipal n'a pas souhaité donner suite à la proposition du Conseil départemental pour la mise en place d'un panneau informatique de signalisation sur la future ViaRhôna.
En effet la signalisation est un sujet sur lequel il est important de réfléchir et de retravailler.

- Journée inauguration et championnat régional de piste

L'Union Cycliste Seyssel-Frangy souhaite organiser, le 13 et 14 mai prochain, sur le vélodrome de l'Espace Sport et Nature du Fier :

- les championnats Auvergne-Rhône-Alpes de cyclisme sur piste
- et le trophée départemental des jeunes cyclistes.

La commune, se joindra à cet événement pour organiser l'inauguration de la réhabilitation de la piste de rollers et du vélodrome, le samedi 13 mai 2023.

- Rallye Savoie Chautagne

L'Ecurie Blanche et l'Association Sportive de l'Automobile Club de Savoie (ASAC) se sont rapprochées de l'Association Sportive Automobile (ASA) du Mont des Princes pour mutualiser les moyens et organiser en même temps, sur un parcours commun la 8^{ième} édition du Rallye National Savoie Chautagne et la 5^{ième} édition du Rallye National Historique du Pays de Seyssel.

Cette manifestation se tiendra les 26 et 27 mai 2023, le parcours et le planning exacts restent à définir.

- Repas cantonal

Après plusieurs années de crise sanitaire, le Comité cantonal des Aînés de Chautagne a décidé de relancer l'organisation du Repas cantonal. Pour information ce repas est offert à tous les habitants de Chautagne âgé d'au-moins 70 ans. Il est offert par le Comité, lui-même financé par la commune de Motz, la commune de Chanaz, et le Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne (SIVSC) regroupant les six autres communes de Chautagne.

Ce repas se tiendra cette année dans la salle des fêtes de Motz, le dimanche 16 avril 2023.

La séance est levée à 20h45

INFORMATIONS GENERALES

Boîte à jeux

Après-midi conviviaux en mairie en collaboration avec l'ALCC
Venez nombreux jouer et partager un bon moment en Mairie
Prochains rendez-vous :

Les **Lundi 20 mars 2023 de 14h00 à 17h00**
Et **Lundi 17 avril 2023 de 14h00 à 17h00**

Ouvert à tous

Transport possible – appeler en mairie pour vous inscrire
(04.79.63.71.70) avant le vendredi précédent à 17h00



Découverte de notre commune et de ses habitants

Chaque mois, essayons de vous faire découvrir une activité et/ou un artisan présents sur notre commune.

N'hésitez pas à vous faire connaître si cette rubrique vous intéresse 😊

VERONIQUE ELIGERT

Spécialiste en Naturopathie, Biorésonance et Réflexologie



Harmony

Basée sur la commune de Motz, dans le hameau de Chateaufort,
Véronique est bercée par les médecines naturelles depuis son enfance et passionnée par les médecines douces.

Sa motivation est de partager ses connaissances et son expérience avec tous ceux qui désirent prendre soin de leur santé de façon naturelle.

N'hésitez pas à la contacter au 06.19.40.13.63 et à visiter son site internet : naturopathe-chautagne.fr



CO-VOITURAGE

Depuis le 24 janvier 2023, Grand Lac s'associe à Grand Chambéry, Cœur de Savoie et le Département de la Savoie pour mettre en place une gratification du covoiturage sur le territoire des 3 EPCI.

Le fonctionnement est le suivant :

- Télécharger, installer et s'inscrire sur l'application BlaBlaCar Daily
- Réaliser un trajet de +5kms à l'intérieur du territoire des trois EPCI.
- En tant que conducteur, je serai rémunéré 0.10€/km/passager
- En tant que passager, je ne paie rien, le voyage sera gratuit.

On paye le trajet de Chloé!

Covoiturez avec  Daily

- Passagers : trajets offerts
- Conducteurs : trajets indemnisés



Téléchargez l'appli



Les trajets sont offerts par

LE DÉPARTEMENT DE SAVOIE



Comment ça marche ?

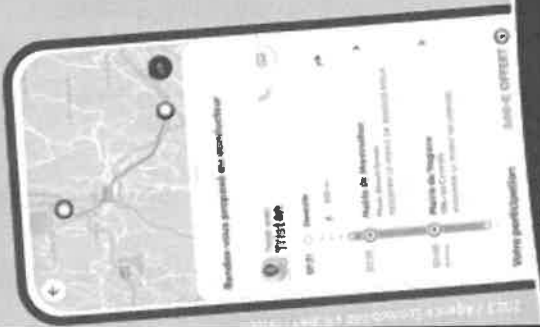
Le Département de la Savoie, Cœur de Savoie, Grand Chambéry et Grand Lac s'associent pour lancer un dispositif de gratification du covoiturage.


Je covoiture avec l'application BlaBlaCar Daily, mon trajet de +5 km à l'intérieur du territoire Cœur de Savoie, Grand Chambéry, Grand Lac est :

Offert pour le passager

Indemnisé pour le conducteur

*mini 0,10€ par km et par passager
J'économise jusqu'à 160€/mois



1 Je télécharge  Daily sur mon smartphone

2 Je crée un compte, indique mes adresses de domicile-travail et mes horaires de déplacements habituels

3 L'appli trouve un conducteur ou un passager sur mon trajet.
Je n'ai plus qu'à valider !



BlaBlaCar l'appli de covoiturage la plus utilisée en France. Grâce à sa flexibilité, changez d'avis à tout moment !



Aujourd'hui, il y a 1,1 personnes par voiture. Si on passait à 1,7 on réduirait de 30% la circulation = fini les bouchons !



L'Etat offre 100€ pour les nouveaux usagers des applis de covoiturage quotidien. BlaBlaCar me versera le bonus si je réalise 10 trajets en 3 mois.



DES IDÉES DE SORTIES PRÈS DE CHEZ VOUS

THE DANSANT

Le Dimanche 12 mars 2023 à 14h30 à la Salle des fêtes de Motz

Animé par l'orchestre Danse Musette Passion

et organisé par l'Amicale des Donneurs de Sang de Chautagne



SOIREE CHOUCROUTE



Le Samedi 25 mars 2023 à 20h00 à la Salle des fêtes de Motz

Organisé par le Comité des fêtes de Motz



REPAS CANTONAL DES AINES

Le Dimanche 16 avril 2023 à la Salle des fêtes de Motz

Organisé par le Comité Cantonal des Aînés de Chautagne

Réservé aux personnes âgées de 70 ans et plus (Inscription en mairie à compter du 15 mars 2023)



RD 991 Falaises de la Colombière et de la baie de Grésine

Réouverture de la route sous alternat
de jour comme de nuit, à partir du lundi 13 mars à 17h

Dernière ligne droite pour le chantier de sécurisation des falaises de la Colombière Sud et de la baie de Grésine démarré en septembre dernier. À compter du lundi 13 mars, 17h, la RD 991 sera réouverte à la circulation, sous alternat, en semaine comme en week-end, 24h/24, avant une réouverture totale prévue début avril.

Les travaux réalisés ont pour objectif de protéger des chutes de pierres et de blocs rocheux les usagers de cet itinéraire très fréquenté et fortement exposé aux risques naturels. Les derniers travaux effectués sous alternat seront la pose des grillages et la fin des confortements dans le secteur de la Colombière.

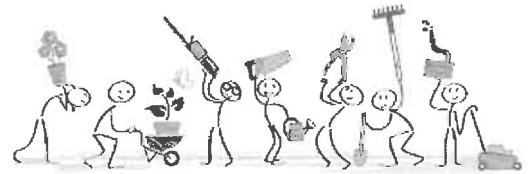
L'alternat, de jour comme de nuit, 7 jours sur 7, pourra être entrecoupé de coupures ponctuelles de 15 à 20 minutes en semaine pour les manœuvres d'engins ou les héliportages.

Broyeur Grand Lac

Dans l'objectif de réduire les quantités de déchets végétaux déposés en déchetteries et de lutter contre la pratique du brûlage, Grand Lac propose régulièrement la mise à disposition d'un broyeur à végétaux professionnel à titre gracieux (particuliers uniquement).

Ce broyeur est de retour en Chautagne.

Il sera dans notre commune
du Jeudi 23 mars 2023 au Mercredi 05 avril 2023



N'hésitez pas à vous inscrire auprès du secrétariat de mairie pour tout renseignement et/ou toute réservation.
